

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

Le Conseil municipal de La Courneuve, légalement convoqué à 18 heures par Monsieur le Maire le 19 novembre 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le 25 novembre 2025 sous la présidence de M. Gilles POUX, Maire.

SECRÉTAIRE : Abdou AHAMED

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. POUX — Maire.

M. DOUCOURÉ — Mme DAVAUX — M. MAÏZA — Mme CHAHBOUNE — Mme CADAYS-DELHOME — M. BROCH — Mme DHOLANDRE — M. SOILIHI — Mme SAINT-UBERT — M. SAADI — Mme MOUIGNI — M. LE BRIS — Mme STOKIC — Adjoints.

M. AHAMED — Mme AOUDIA — M. AOUICHI — M. BAYARD — M. CHASSAING — Mme CLARIN — Mme DIONNET — Mme FERRAD — Mme HADJADJ — Mme HOUNGBEDJI — M. KHARKHACHE — M. MORISSE — M. QAZI MOHAMMAD — Mme REZKALLA — Mme SANTHIRARASA — M. SAHA — Mme TAMBA — Mme TENDRON — M. TROUSSEL — M. ZILLAL — Conseillers.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

À l'ouverture de la séance :

Mme ABBAOUI Fatima	à	M. SAHA Amine
Mme CHAMSDDINE Myriam	à	Mme DHOLANDRE Danielle
M. ELICE Yann	à	M. DOUCOURÉ Oumarou
Mme GANESWARAN Sabrina	à	M. KHARKHACHE Nacim
M. HOEN Michel	à	M. TROUSSEL Sébastien
Mme SRIKANESH Suhurna	à	M. SOILIHI Bacar

ÉTAIENT ABSENTS :

M. HAFSI Mohammed — M. MASTHAN Kassime — Mme ROUX Laure.

LES MEMBRES PRÉSENTS ONT ÉTÉ INVITÉS À SIGNER LE REGISTRE.

La séance est ouverte à 18 h 00.

Monsieur le Maire indique que le secrétaire de séance sera M. AHAMED.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Mme Zaïnaba SAID ANZUM, conseillère municipale et huitième adjointe au Maire.

Le Conseil municipal respecte une minute de silence.

Monsieur le Maire informe que, conformément au Code électoral, M. HOEN, qui était candidat sur la même liste que Mme SAID ANZUM et où il figurait au rang suivant immédiatement après le dernier élu, est installé au Conseil municipal. M. HOEN n'a pas pu assister à cette séance.

2. RETRAIT DES FONCTIONS D'ADJOINT·ES À M. MEDHI HAFSI (9^{ÈME} ADJOINT), MME BETTY SAINT-UBERT (12^{ÈME} ADJOINTE) ET M. MAHAMOUDOU SAADI (13^{ÈME} ADJOINT)

Monsieur le Maire explique avoir reçu le 5 novembre une lettre de démission de la majorité municipale signée par trois adjoints et deux conseillers municipaux (Mme ROUX et M. AOUICHI). Il y a de ce fait une situation de perte de confiance entre lui-même et les délégations qu'il avait confiées à ces personnes pour mettre en œuvre la politique municipale, puisqu'elles ne se retrouvaient plus dans cette politique. Il leur a donc naturellement retiré ces délégations. Il convient désormais au Conseil municipal de leur retirer également leurs fonctions d'adjoints, ce qui permettra ensuite de procéder à l'élection de nouveaux adjoints, pour que la municipalité puisse continuer à travailler au service des courneuviennes et des courneuviens avec la mise en œuvre de notre programme.

M. SAHA ne se montre pas étonné qu'à 110 jours des élections municipales il y ait des rebondissements majeurs. Il tient d'abord à saluer les élus qui ont eu le courage de rejoindre l'opposition et plus particulièrement le premier groupe d'opposition, La Courneuve au Cœur, Insoumise, Écologiste et Citoyenne, que M. SAHA préside.

Il rappelle que lui-même, trois ans plus tôt, avait fait l'objet d'un vote à l'initiative du groupe socialiste, qui, gangrené par la pensée unique, n'acceptait pas que l'on bouscule les vieilles habitudes, ou dénonce des pratiques archaïques, et refusait donc que vivent la liberté et la démocratie. D'autres personnes prennent aujourd'hui conscience qu'il n'est pas acceptable que des décisions soient prises de manière verticale, sans concertation ni débat.

La suite de la séance ne sera qu'un jeu de chaises musicales. M. SAHA distingue donc celles et ceux qui ont su faire preuve de cohérence et qui ont quitté leurs responsabilités précédentes de celles et ceux qui se maintiennent coûte que coûte et qui revendiquent une ambition de faire mieux, mais désormais seuls.

Ce départ découle en fait de la conscience de ces élus qu'ils n'étaient plus respectés. Mme SAINT-UBERT, MM. SAADI et AOUICHI, fidèles à leur rectitude morale, ont fait le choix de démissionner. Ils renoncent donc à leurs indemnités, à leurs fonctions, à leurs écharpes et aux honneurs que certains associent encore à ces responsabilités dans la Ville. C'est un geste rare en politique, qui mérite d'être salué.

M. SAHA pointe que d'autres élus de la majorité n'ont ni ce courage, ni cette cohérence. Alors qu'ils ont officiellement l'ambition de succéder à Monsieur le Maire, ils siègent toujours dans la majorité municipale. M. SAHA note le contraste entre le silence radio qu'ils observent au Conseil, qui leur permet de continuer à bénéficier des avantages auxquels ils tiennent fortement, et les critiques qu'ils font à l'extérieur sur les choix politiques de Monsieur le Maire, pour se désolidariser d'un bilan dont ils sont pourtant fortement responsables. Ils font le choix de mentir délibérément aux Courneuviennes et aux Courneuviens. Ce mensonge est sans doute le plus grave qu'ils aient commis, comme il vise à tromper les concitoyens à un moment démocratique essentiel.

Il confirme que, de ce fait, son groupe ne prendra pas part aux votes qui vont suivre, qu'il qualifie de mascarade.

Mme REZKALLA annonce à son tour que son groupe ne prendra pas part au vote devant ce qu'elle considère être une mascarade. Il n'y a rien de sérieux à ce que des élus démissionnent à trois mois des élections, ou à ce que d'autres élus changent de fonction à trois mois des élections. C'est un spectacle peu glorieux donné à la population.

Lors de la séance d'installation du Conseil, Mme REZKALLA avait jugé que celui-ci n'était pas légitime. Ces péripéties en sont la preuve : certains sont partis, d'autres ont changé de camp, etc. Elle trouve tout cela regrettable. Même si cela peut s'expliquer par l'imminence des élections municipales, elle, qui n'y sera pas candidate, appelle le Conseil à faire preuve de sérieux et à offrir une autre image que celle-ci.

Mme HADJADJ constate que l'on se situe désormais à quatre mois environ de la fin du mandat de Monsieur le Maire et de ses trente ans de règne. Elle a elle-même attendu six ans que les élus qui étaient en face d'elle se rendent compte qu'ils n'étaient pas du bon côté. Elle félicite donc tous ceux qui ont quitté la majorité, qu'elle compare à la prison d'Azkaban, de l'univers d'Harry Potter : la majorité est une prison, Monsieur le Maire est le roi et le seul décideur.

Elle s'étonne de ce que le Conseil municipal soit amené à se prononcer, conformément à l'article L2122-18 du CGCT, sur le maintien des adjoints dans leurs fonctions alors que Monsieur le Maire a décidé de leur retirer leur délégation. Elle y voit une anomalie, pratiquement un vice de forme : le Conseil doit se prononcer, mais Monsieur le Maire a en fait déjà acté sa décision. Cela montre que Monsieur le Maire agit en roi, qu'il fait ce qu'il veut avec les élus, et que ce qui reste de la majorité est là pour se contenter d'entériner ses décisions s'ils veulent toucher leurs indemnités.

Monsieur le Maire estime que l'heure ne devrait pas être à la polémique et que les uns et les autres devraient faire preuve d'un peu de dignité. Concernant le problème de « légitimité » invoqué par Mme REZKALLA, il s'agit d'un conseil municipal où la majorité compte 35 élus sur 43 : il existe des majorités bien plus contestables. Quant aux démissionnaires, jusqu'à ces dernières semaines, ils n'avaient jamais formulé la moindre contestation, lors des séances du Conseil municipal ou lors des réunions de travail de la municipalité.

Cependant, chacun est libre de faire ses choix. Monsieur le Maire ne conteste donc pas la liberté qu'ont exercée ces élus de quitter la majorité. Mais il est évident que pour une initiative prise à trois mois d'échéances électorales, il y a des arrière-pensées. Or, cette séance n'est pas le cadre où vont se régler les élections municipales de mars 2026. Ce sera avec les Courneuviennes et les Courneuviens, et ce sont eux qui décideront en fin de compte de la marche à suivre.

De plus, à l'heure où notre peuple est l'objet de coups si durs de la part du gouvernement actuel, notamment dans le cadre du projet de budget, affaiblir celles et ceux qui essayent de contester ces logiques, cette saignée dans les politiques publiques, n'est pas faire œuvre utile au service des Courneuviennes et des Courneuviens. Mais chacun est évidemment libre de ses choix.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 2 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 voix contre (Mme REZKALLA), 6 abstentions (Mmes ABBAOUI, GANESWARAN et TAMBA, MM. CHASSAING, KHARKHACHE et SAHA), 4 ne prend pas part au vote (Mmes HADJADJ et SAINT-UBERT, MM. AOUCHI et SAADI).

3. ÉLECTION AU MÊME RANG DE QUATRE NOUVEAUX/ELLES ADJOINTS·ES AU MAIRE

M. SAHA constate que Monsieur le Maire n'a pas laissé le temps nécessaire lors de la délibération précédente à ceux qui voulaient encore prendre la parole, comme M. SAADI, pour qu'ils puissent se manifester et est passé tout de suite au vote, affirmant que c'était trop tard. Il considère que c'est anti-démocratique.

Monsieur le Maire rappelle que dans le fonctionnement normal du Conseil municipal, que M. SAHA connaît bien, quand toutes les personnes qui voulaient intervenir ont pu intervenir, et que personne ne se manifeste plus, Monsieur le Maire conclut les interventions, juste avant de passer au vote, et il n'y a alors plus de retour en arrière. C'est le fonctionnement normal du Conseil municipal. Faire mine de le découvrir à l'occasion de cette séance relève donc un peu de l'hypocrisie.

M. SAHA proteste de cette accusation.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 3 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 7 abstentions (Mmes ABBAOUI, GANESWARAN, REZKALLA et TAMBA, MM. CHASSAING, KHARKHACHE et SAHA), 4 ne prend pas part au vote (Mmes HADJADJ et SAINT-UBERT, MM. AOUCHI et SAADI).

M. SAHA déclare qu'il ne sait plus quoi dire en de telles circonstances. Cette séance est une mascarade.

Monsieur le Maire rappelle que M. SAHA avait déjà déclaré que son groupe n'y participerait pas.

4. ÉLECTION À BULLETIN SECRET DES 8^{ÈME}, 9^{ÈME}, 12^{ÈME} ET 13^{ÈME} ADJOINT·ES AU MAIRE

Monsieur le Maire annonce que les différents courants de la majorité municipale, après échanges, ont proposé les candidatures suivantes :

- Mme CLARIN, pour le poste de 8^{ème} adjoint
- M. MORISSE, pour le poste de 9^{ème} adjoint
- Mme TENDRON, pour le poste de 12^{ème} adjoint
- M. QAZI MOHAMMED, pour le poste de 13^{ème} adjoint

Les deux assesseurs, l'élu le plus jeune et le plus âgé présents en cette séance, des votes sont Mmes TENDRON et DHOLANDRE.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidatures pour ces postes d'adjoint vacants et propose de passer aux votes, à bulletin secret.

Question n° 4A — Vote : Mme Marie-Line CLARIN est élue 8^{ème} adjointe au Maire, avec 30 voix.

Applaudissements.

Question n° 4B — Vote : M. Éric MORISSE est élu 9^{ème} adjoint au Maire, avec 28 voix.

Applaudissements.

Question n° 4C — Vote : *Mme Sonia TENDRON est élue 12^{ème} adjointe au Maire, avec 29 voix.*

Applaudissements.

Question n° 4D — Vote : *M. Haroon QAZI MOHAMMED est élu 13^{ème} adjoint au Maire, avec 31 voix.*

Applaudissements.

Monsieur le Maire félicite les nouveaux Adjoint.es et annonce qu'il confie à :

- Mme CLARIN (8^{ème} adjointe) : délégation d'accès à la santé et à la vie du Centre municipal de santé et de promotion et diversification des commerces
- M. MORISSE (9^{ème} adjoint) : délégation à l'extension de la citoyenneté et des pratiques de démocratie participative
- Mme TENDRON (12^{ème} adjointe) : délégation à la politique de la ville (et adjointe de quartier)
- M. QAZI MOHAMMED (13^{ème} adjoint) : délégation à la promotion de la culture de la paix, de la laïcité, à la lutte contre les discriminations et à la vie associative (et adjoint de quartier)

Applaudissements.

Les nouveaux adjoint.es prennent place aux côtés du reste de l'équipe municipale.

Monsieur le Maire ajoute que, par ailleurs, M. AHAMED devient conseiller délégué aux droits des personnes handicapées et de leurs familles, et M. BAYARD conseiller délégué à la cohésion et au confortement des transports publics et aux mobilités. Il les félicite tous les deux.

Applaudissements.

5. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION AUX 8^{ÈME}, 9^{ÈME}, 12^{ÈME} ET 13^{ÈME} ADJOINT·ES ET AUX NOUVEAUX CONSEILLER·ES MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire explique que les indemnités sont identiques à celles précédemment attribuées pour les mêmes délégations et que seuls les noms des bénéficiaires changent.

Mme HADJADJ relève que, quand Sébastien LECORNU avait à nouveau été nommé Premier ministre, Monsieur le Maire avait posté en guise de commentaire sur Facebook, « on prend les mêmes et on recommence. » C'est pourtant exactement ce que Monsieur le Maire fait ici.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas ce qu'il avait dit et qu'une fois de plus Mme HADJADJ ment.

Mme HADJADJ assure que c'est bien ce qui est posté sur Facebook. Par ailleurs, Monsieur le Maire a déclaré au cours de la réunion qu'il ne savait pas s'il fallait en rire ou en pleurer. Elle s'étonne de l'utilisation de « pleurer » : Monsieur le Maire a obtenu tout ce qu'il voulait. Si Monsieur le Maire tient tant que cela à pleurer, elle a des mouchoirs à sa disposition. Elle trouve par ailleurs désolant que l'ex-épouse de Monsieur le Maire n'ait finalement rien obtenu, alors qu'elle l'a défendu tout au long de la mandature. Elle n'aura décroché ni poste d'adjointe ni indemnité.

Mme DIONNET trouve ces propos insupportables. Alors que l'on célèbre la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Mme HADJADJ vient de faire preuve de violence contre une femme et mériterait qu'une plainte soit déposée contre elle.

Applaudissements.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 5 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 7 abstentions (Mmes ABBAOUI, GANESWARAN, REZKALLA et TAMBA, MM. CHASSAING, KHARKHACHE et SAHA), 4 ne prend pas part au vote (Mmes HADJADJ et SAINT-UBERT, MM. AOUCHI et SAADI).

Monsieur le Maire rappelle que cette séance du Conseil municipal était technique pour prendre en compte les démissions et non politique au sens où on aurait à prendre des décisions sur le sens du travail de cette Municipalité, en dépit des interventions de bas étage qui ont pu avoir lieu, le bon côté est que cela permettra à la collectivité de continuer à travailler au service des Courneuviennes et des Courneuvien comme elle le fait depuis cinq ans et demi.

Applaudissements.

La séance est levée à 18 h55

Fait à La Courneuve, le 18/12/2025



Le Maire,

Gilles POUX

Le secrétaire

Abdou AHAMED